

rapport d'activité
2007-2008

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



DIFFUSION
Agence de l'efficacité énergétique du Québec

5700, 4^e Avenue Ouest, B 405
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6379
Ligne sans frais : 1 877 727-6655
Télécopieur : 418 643-5828
Site Internet : www.aee.gouv.qc.ca
Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2008
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2008
ISBN 978-2-550-53663-5 (br.)
ISBN 978-2-550-53664-2 (PDF)
AEE-08-07-23

Agence de l'efficacité énergétique du Québec

lettre de la ministre	7
lettre de la vice-présidente du conseil d'administration	9
faits saillants	10

PREMIÈRE PARTIE

_ l'Agence de l'efficacité énergétique

1 la mission	14
2 les champs d'intervention.....	14
2.1 les clientèles	
3 le conseil d'administration	15
3.1 les membres	
3.2 les activités	
4 l'organigramme	16
5 le contexte	17
5.1 reddition de compte	
5.2 le plan d'action sur les changements climatiques	
6 la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	18
7 la déclaration de services à la clientèle	18
8 les ressources humaines	19

DEUXIÈME PARTIE

_ les résultats détaillés par secteur d'activité

A secteur résidentiel	23
B secteur affaires	26
C secteur industrie.....	28
D secteur transport	29
E secteur innovation technologique	30
F activités de communication	32
G Réglementation du bâtiment.....	33

TROISIÈME PARTIE

_ les autres exigences gouvernementales et les états financiers

actualisation de la politique concernant la santé au travail	36
plan d'allégement réglementaire et administratif pour les entreprises	36
application de la politique linguistique	36
états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2008	37
code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique	53



Monsieur François Gendron
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur,

À titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2007-2008 terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique,

A handwritten signature in black ink, reading "Julie Boulet". The signature is written in a cursive, flowing style.

Julie Boulet



Madame Julie Boulet
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
et ministre responsable de l'application de la
Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique

5700, 4^e Avenue Ouest, Québec (Québec) G1H 6R1

Madame la ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q. c. A-7.001) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activité accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2007-2008 terminé le 31 mars 2008.

Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence.

Veillez accepter, Madame la Ministre, mes plus respectueuses salutations.

La vice-présidente du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique,

Johanne Giguère

L'année 2007-2008 s'est déroulée sous le signe de la transition avec l'élargissement par le gouvernement du mandat confié à l'Agence. Cette dernière est maintenant au cœur d'une transformation majeure et assume de nouvelles responsabilités telles que le développement de programmes pour les carburants et combustibles et les nouvelles technologies, la mise en place d'un processus de consultation et la rédaction du premier plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Malgré l'ampleur du défi, l'Agence est fière de présenter un bilan qui témoigne avec éloquence des résultats positifs du travail accompli.



Ainsi en 2007-2008, l'Agence a poursuivi la mise en marché de ses trois programmes résidentiels à savoir Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis.

Le nombre de maisons certifiées Novoclimat durant la dernière année montre une croissance significative par rapport aux données de 2006-2007, soit de 79 % dans le marché de la maison traditionnelle et de 31 % dans celui de la maison usinée.

Cette année, le nombre d'entrepreneurs accrédités Novoclimat a augmenté de 48 % pour atteindre 1 353 entrepreneurs au total. Le nombre d'entrepreneurs membres du Groupe Sélect Novoclimat a quant à lui augmenté de 53 %, ce qui signifie que désormais 110 entrepreneurs construisent uniquement des habitations certifiées Novoclimat.

En ce qui concerne le programme Rénoclimat, les principales mesures mises en place par les participants ont permis de générer des économies moyennes de 16 %.

Pour ce qui est des visites effectuées dans le cadre du volet 1 du programme Éconologis, visant les ménages à budget modeste, elles ont augmenté de 45 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le volet « installation de thermostats », initialement disponible pour la clientèle se chauffant à l'électricité, a été rendu accessible aux clients du gaz naturel. Des analyses sont en cours pour évaluer la faisabilité technique et économique pour les clients se chauffant au mazout et au propane.

Avec ses nouvelles responsabilités dans le domaine des carburants et combustibles, le secteur des transports devient pour l'Agence un créneau prioritaire d'interventions. Afin d'obtenir davantage de données spécifiques à ce secteur au Québec, l'Agence a réalisé diverses études, dont une visant à identifier les potentiels d'efficacité énergétique en transport de personnes et de marchandises de même qu'une étude portant sur la caractérisation du parc de véhicules légers et l'évolution de ses tendances.

Des travaux ont été amorcés au cours de la dernière année, dont le développement d'un programme incitatif à l'achat de véhicules légers neufs à faible consommation. À cet effet, l'Agence a effectué une analyse comparative de programmes d'encouragement à l'achat de véhicules à faible consommation, autant sur le marché nord-américain qu'en Europe. En parallèle, l'Agence a amorcé le développement de deux autres programmes, soit la formation à la conduite éconergétique pour les conducteurs de véhicules légers et la formation à la conduite éconergétique pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et autobus). Ces initiatives seront soumises à la Régie de l'Énergie lors du dépôt du premier plan d'ensemble.

Tout comme pour les carburants et combustibles, les nouvelles technologies énergétiques représentent une nouvelle responsabilité pour l'Agence. Plus de 70 demandes d'information ont été reçues en regard du Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE) et sur les 19 projets reçus, 12 projets ont reçu l'aval de l'Agence au 31 mars 2008. Une somme totale de 716 816 \$ a ainsi été autorisée.

Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC), une enveloppe de 10 M\$ a été allouée afin que l'Agence développe un programme d'optimisation des procédés de réfrigération. Ce programme visera dans un premier temps les arénas et les centres de curling, puis dans une seconde phase les supermarchés. En 2007-2008, l'Agence a effectué une étude des projets pilotes déjà réalisés dans ce domaine. Par la suite, un groupe de discussion technique composé des distributeurs d'énergie et de spécialistes en réfrigération a été mis en place pour établir un portrait du potentiel de ce secteur, des pratiques courantes et des obstacles.

Toujours dans le cadre du PACC, et suite à l'annonce par le gouvernement de son plan de réduction de la consommation de mazout lourd, l'Agence a développé le volet efficacité énergétique de ce plan, lequel comprend également un volet de conversion vers des énergies moins polluantes telles que la biomasse forestière et le gaz naturel. Également dans le cadre du plan d'action en faveur du secteur manufacturier annoncé par le gouvernement en novembre 2007, l'Agence a développé un volet visant le soutien à l'efficacité énergétique pour les entreprises de ce secteur.

Quant aux diverses activités de communication, elles ont été et sont pour l'Agence des moyens efficaces pour conscientiser le grand public et promouvoir l'efficacité énergétique. Consciente de son nouveau mandat et des cibles d'économies d'énergie ambitieuses à atteindre à l'horizon 2015, l'Agence a jugé opportun d'accentuer dès cette année ses efforts de communication.



la mission . promouvoir
l'efficacité énergétique et le
développement de nouvelles
technologies énergétiques pour
toutes les sources d'énergie,
dans tous les secteurs d'activité,
au bénéfice de tous les citoyens
du Québec.



1. la mission

En vertu de sa loi, l'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

L'Agence a également pour fonction d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (plan d'ensemble) ainsi que d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi.

2. les champs d'intervention

Dans le cadre de son mandat, l'Agence offre à sa clientèle divers services qui lui permettent, considérant son expertise, d'assurer pleinement la promotion de l'efficacité énergétique et des nouvelles technologies et de voir à l'atteinte des cibles prévues à la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

EN VOICI UNE BRÈVE DESCRIPTION :

- _ Production de divers outils d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique et des nouvelles technologies (répertoire de formation, publications thématiques, site Web) et participation à des expositions, conférences et congrès.
- _ Projets originaux réalisés en collaboration avec des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offre un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui est reproductible.
- _ Conception et mise en œuvre de programmes et interventions en matière d'efficacité énergétique et nouvelles technologies.
- _ Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, dont les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.
- _ Mise en œuvre de mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.1 les clientèles

Les interventions de l'Agence s'adressent à diverses clientèles. Ce faisant, l'Agence peut concentrer ses efforts en fonction des attentes et des besoins de chacune d'elles.

RÉSIDENTIELLE

- _ Ménages à budget modeste
- _ Propriétaires et locataires
- _ Futurs acheteurs
- _ Promoteurs
- _ Entrepreneurs en construction
- _ Architectes

AFFAIRES

- _ Petites et moyennes entreprises (vente au détail)
- _ Entreprises de services
- _ Immeubles à bureaux
- _ Institutionnel
- _ Réseau de la santé et des services sociaux
- _ Réseau de l'éducation
- _ Secteur public
- _ Municipalités

INDUSTRIELLE

- _ Industries grandes consommatrices d'énergie
- _ Industries manufacturières (transformation)
- _ Autres industries, dont la petite et moyenne industrie

TRANSPORT

- _ Automobilistes
- _ Conducteurs de véhicules lourds
- _ Gestionnaires de flottes
- _ Usagers du transport en commun

TECHNOLOGIE

- _ Entreprises technologiques
- _ Centres de recherche
- _ Entreprises spécialisées dans la production d'énergies émergentes
- _ Utilisateurs d'énergies émergentes

AUTRES CLIENTÈLES CIBLES

- _ Jeunes des niveaux primaire et secondaire
- _ Élèves du postsecondaire
- _ Adultes en formation professionnelle et continue
- _ Professeurs et intervenants en éducation et formation

3. le conseil d'administration

3.1 les membres

Le conseil d'administration de l'Agence est composé d'au moins sept membres et d'au plus dix membres nommés par le gouvernement du Québec, auxquels s'ajoute d'office le président-directeur général. Les membres du conseil représentent les milieux concernés par l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies énergétiques.

Au 31 mars 2008, les membres du conseil d'administration étaient :

FRANÇOIS TANGUAY
Président du conseil d'administration

JOHANNE GIGUÈRE
Vice-présidente du conseil d'administration
Directrice des services administratifs, Centre Jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

RICHARD AUBRY
Ex-directeur, Grandes entreprises, Hydro-Québec

STEVEN GUILBEAULT
Coordonnateur général adjoint, Équiterre

RICHARD LAMARCHE, ing.
Vice-président, énergie, Alcoa Canada et Islande

SERGE LAQUERRE, ing.
BPR

GUYLAINE LEHOUX
Vice-présidente - Marketing et affaires publiques, Gaz Métro

JEAN LEMIRE
Président, Productions Ciné-Bio - Glacialis

HÉLÈNE POIRIER-TOMLINSON
Présidente, Tomlinson & associés

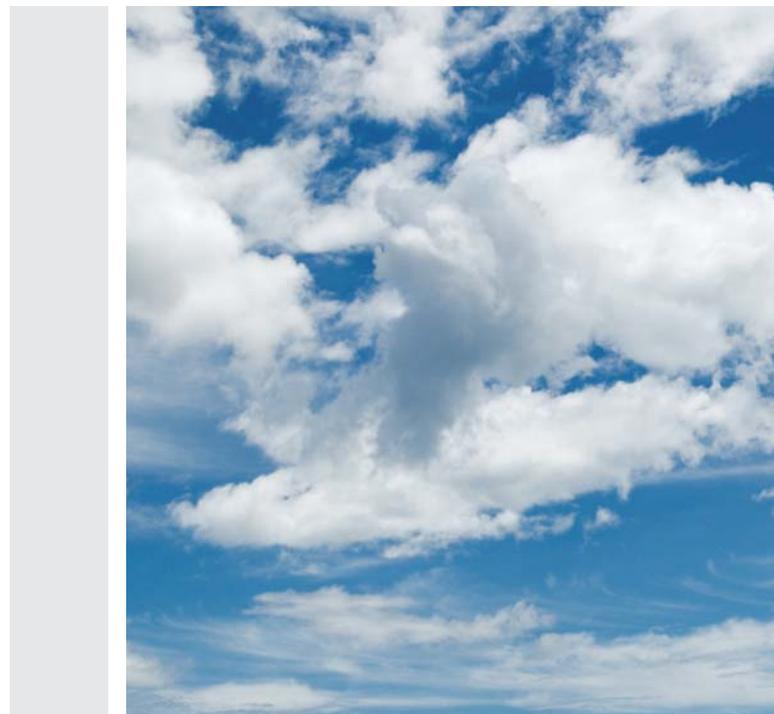
LUCE ASSELIN
Présidente-directrice générale, Agence de l'efficacité énergétique

3.2 les activités

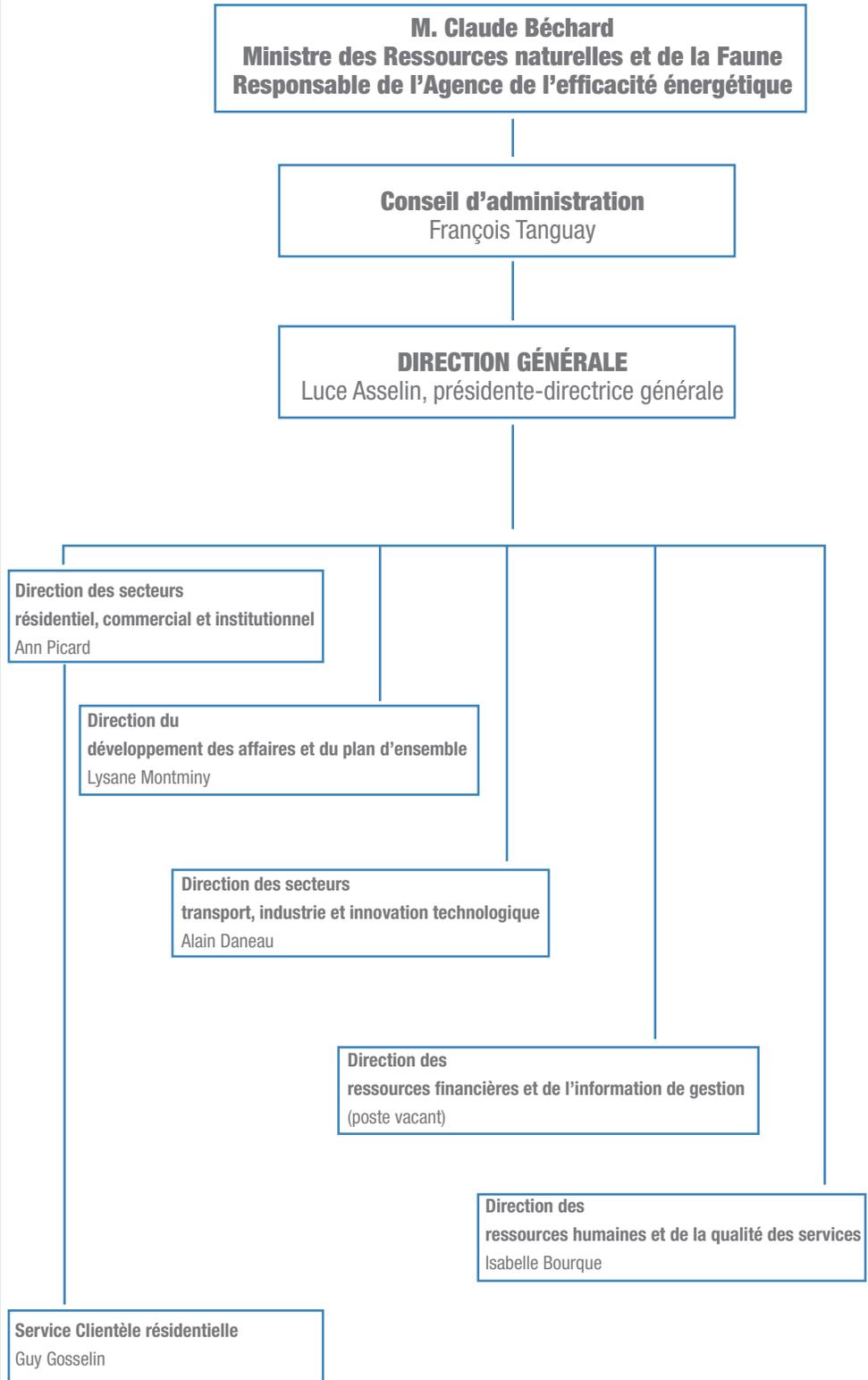
Durant l'exercice financier 2007-2008, le conseil d'administration de l'Agence a tenu quatre séances ordinaires et deux séances extraordinaires, au cours desquelles 48 résolutions ont été adoptées.

Au cours de cet exercice, le conseil d'administration a axé ses travaux sur les orientations de l'Agence, en regard notamment de l'élaboration du plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies, des communications de l'Agence et du développement des nouvelles technologies. Il a entre autres tenu un atelier de travail sur ces matières.

Le conseil a adopté le document intitulé «Mettre toutes nos énergies à agir efficacement», lequel porte sur les cibles triennales d'efficacité énergétique, l'échéancier prévisionnel triennal et les priorités d'actions triennales, prémisses préalables à la consultation en vue de l'élaboration du plan d'ensemble 2007-2010. De plus, il a adopté les prévisions budgétaires 2008-2009 et approuvé le recours à un financement provisoire, ainsi que des cadres normatifs de programmes d'aide financière à mettre en œuvre par l'Agence.



4. l'organigramme



5. le contexte

Sanctionnée le 13 décembre 2006, la Loi concernant la mise en oeuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c.46) est venue élargir le mandat de l'Agence et sa portée. Afin de voir concrétiser l'atteinte des cibles fixées par la Stratégie énergétique, l'Agence a le mandat d'élaborer un plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Ce plan d'ensemble doit couvrir toutes les formes d'énergie, dont les carburants et les combustibles et les énergies émergentes.

En vue de l'élaboration du plan d'ensemble, diverses étapes sont requises avant d'en arriver à un dépôt à la Régie de l'énergie pour approbation. Dans un premier temps, l'Agence doit produire, pour approbation du gouvernement, un document faisant état de cibles, d'échéances et de priorités d'action triennales en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Ce document est fait en collaboration avec les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, pour les renseignements qui concernent leur forme d'énergie.

Une fois ce document approuvé, l'Agence doit entreprendre une consultation auprès de divers intervenants et les conclusions de cette consultation lui serviront dans l'élaboration du plan d'ensemble. Puis, à la date fixée par le ministre, l'Agence dépose le plan d'ensemble à la Régie de l'énergie afin qu'elle en approuve les éléments. Au 31 mars 2008, la première étape a été franchie et l'Agence travaillait à l'organisation de la consultation.

5.1 la reddition de comptes

La Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., A-7.001) prévoit un mécanisme de reddition de comptes. L'Agence doit soumettre à la Régie de l'énergie un rapport sur l'état d'avancement du plan d'ensemble, doit conclure avec le ministre une convention de performance concernant la mise en oeuvre du plan et lui transmettre également un rapport de ses activités. Ce dernier doit notamment comprendre :

- _ une présentation des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus par la convention de performance;
- _ un suivi du plan d'ensemble;
- _ le rapport de vérification de la Régie concernant l'état d'avancement du plan d'ensemble.

Considérant que le plan d'ensemble est en élaboration, l'Agence pourra effectuer une telle reddition de comptes complète une fois le plan d'ensemble approuvé et mis en oeuvre.

5.2 le plan d'action sur les changements climatiques (PACC)

Le plan d'action sur les changements climatiques contient 26 mesures, lesquelles visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Agence est partie prenante de six actions du PACC.

Pour trois d'entre elles, l'Agence est identifiée comme seule responsable. Dans le cadre de l'action 1, l'Agence a développé un programme qui vise la réduction du mazout lourd et qui est financé à même cette action. Ce programme comporte deux volets, un visant l'efficacité énergétique, l'autre visant la conversion vers des énergies moins polluantes, dont le gaz naturel et la biomasse forestière. À l'action 1 se sont greffés des fonds fédéraux permettant l'ajout d'un programme de 10 M\$ portant sur la réfrigération (arénas, curling, agroalimentaire) et un de 25 M\$ sur le remplacement de générateurs. Aussi, le programme d'efficacité énergétique du plan d'action en faveur du secteur manufacturier est financé par l'action 1. L'enveloppe totale de l'action 1 est de 185 M\$.

L'action 2 porte sur la révision de la réglementation en efficacité énergétique dans les bâtiments et les habitations alors que l'action 16 fait état du rôle d'accompagnement de l'Agence auprès des ministères et organismes québécois pour l'atteinte des cibles gouvernementales d'économies d'énergie de 10 % à 14 % dans les bâtiments et de 20 % en transport. Un suivi des progrès réalisés doit être effectué par l'Agence.

L'Agence collabore, à titre de co-responsable, à deux autres actions du PACC. L'action 9, dotée d'un budget de 45 M\$, vise le soutien à l'innovation technologique dans le transport de marchandises, et ce, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). Quant à l'action 20, l'Agence en est responsable avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Elle vise le soutien à la recherche et à l'innovation technologique. L'enveloppe totale est de 135 M\$, dont une partie sera affectée à un programme en cours d'élaboration et visant les technologies vertes. Ce programme sera géré spécifiquement par l'Agence.

L'Agence est aussi responsable, avec les mêmes ministères ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de l'action 15, qui vise notamment la valorisation énergétique de la biomasse forestière, agricole et provenant des matières résiduelles. Cette action dispose de 124 M\$.

Des échanges fréquents ont lieu avec le MDDEP, le MDEIE, le MTQ et le MRNF afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions.

6. la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2007-2008, cinq demandes d'accès à l'information ont été reçues et traitées par l'Agence conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

7. la déclaration de services à la clientèle

Voici le bilan des engagements énoncés dans la Déclaration de services à la clientèle de l'Agence en 2007-2008.

POUR RÉPONDRE À VOS ATTENTES, NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS :

A) SI VOUS NOUS TÉLÉPHONEZ,

— à diriger votre appel vers la personne compétente dans un délai de deux minutes

RÉSULTATS :

Dans 100 % des cas, les 11 541 appels reçus directement à l'Agence ont été traités dans un délai de moins de 2 minutes. Il en est de même des 42 915 appels gérés par le centre d'appels de l'Agence, lequel s'occupe des demandes de citoyens quant aux programmes résidentiels.

— à répondre chaque jour ouvrable, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

RÉSULTATS :

Notre personnel de soutien à l'accueil et à la réception est toujours disponible pour répondre à la clientèle chaque jour ouvrable, aux heures prévues.

— à rendre votre appel dans un délai de 24 heures en l'absence du responsable de votre dossier

RÉSULTATS :

L'Agence a favorisé, au cours de l'année 2007-2008, une convivialité des systèmes de messagerie vocale et de retour des appels, s'assurant

ainsi d'un seuil de qualité optimale.

B) SI VOUS VENEZ NOUS RENCONTRER,

— à vous accueillir dans un délai de cinq minutes

RÉSULTATS :

Le délai d'attente à la réception de l'Agence a été établi par échantillonnage. Il appert que dans 100 % des cas observés avec rendez-vous, les visiteurs ont été accueillis en cinq minutes et moins, et ce, afin de répondre adéquatement à leurs besoins immédiats.

C) SI VOUS NOUS ÉCRIVEZ,

— à vous répondre dans un délai de quinze jours

RÉSULTATS :

Le personnel de l'Agence a traité 452 demandes par courriel. Dans 100 % des cas, toutes les demandes reçues à l'Agence ont été traitées dans le délai requis.

D) SI VOUS CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET,

— à vous présenter un site convivial, bien documenté et à jour, vous informant des programmes et services offerts par l'Agence

RÉSULTATS :

Dans un souci constant d'assurer la qualité des informations contenues sur le site Internet, l'Agence procède régulièrement à sa révision afin de le rendre plus convivial et mieux documenté.

8. les ressources humaines

Au 31 mars 2008, l'Agence comptait 61 effectifs, dont 12 employés occasionnels.

La répartition des effectifs par niveau d'emploi est la suivante :

- _ Emploi supérieur : 1
- _ Personnel d'encadrement : 7
- _ Personnel de niveau professionnel : 36
- _ Personnel de niveau fonctionnaire : 17

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

L'Agence a procédé à l'embauche de 20 employés réguliers et occasionnels pour l'année 2007-2008.

L'Agence souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature lors de dotations de postes.

La représentativité du personnel féminin à l'Agence se répartit de la façon suivante :

- Personnel-cadre : 63 % (5/8)
- Personnel professionnel : 53 % (19/36)
- Personnel technique de bureau : 65 % (11/17)

Une personne handicapée figure aux effectifs de l'Agence. Une adaptation du poste de travail permet au titulaire de pallier une limitation fonctionnelle visuelle.

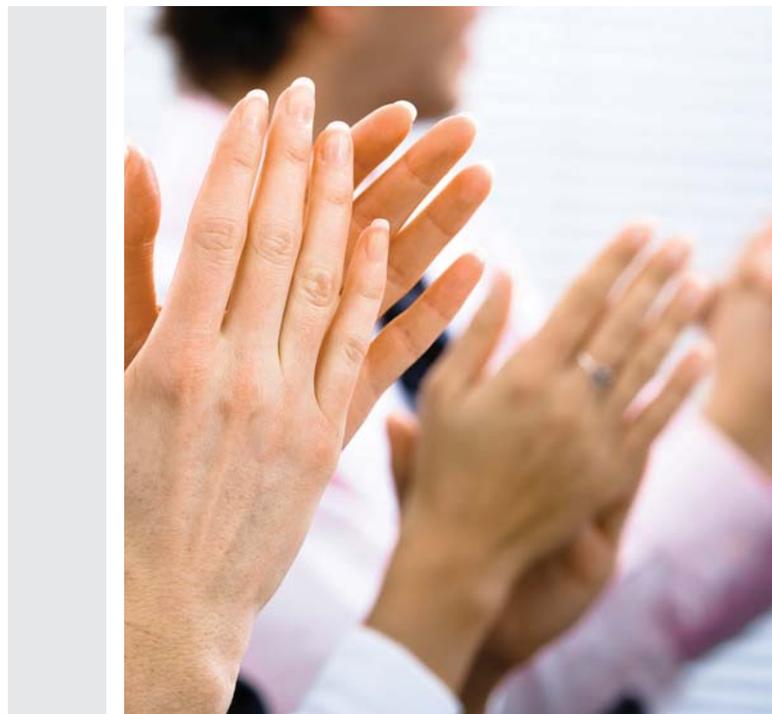
BILAN SUR LA SANTÉ DU PERSONNEL

Cette année encore, l'Agence a offert à son personnel un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence.

Elle s'est associée au MRNF pour sa campagne annuelle de vaccination antigrippale à laquelle près de 25 % du personnel a participé.

Elle offre au personnel les services professionnels d'un programme d'aide aux personnes (PAP).

En guise de promotion de la santé physique, elle offre également à son personnel le paiement de 50 % des frais d'inscription à une activité physique offerte dans l'édifice du port d'attache.





prendre conscience de l'importance de l'efficacité énergétique au quotidien comme moteur de développement économique et moyen concret pour protéger l'environnement.

deuxième partie

les résultats détaillés par secteur d'activité





DEUXIÈME PARTIE LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Compte tenu du nouveau cadre législatif, l'Agence a mis sur pied un comité avec les représentants des distributeurs d'électricité, de gaz naturel, de carburants et de combustibles. Ce comité voit à ce que les travaux d'élaboration du plan d'ensemble prennent en compte les plans déjà existants des distributeurs et les nouvelles obligations législatives de l'Agence afin que le tout soit cohérent et au bénéfice des consommateurs d'énergie.

Mis sur pied à l'automne 2006, ce comité a œuvré principalement à l'établissement de priorités d'action en vue de l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique. Une préoccupation particulière était de mise lorsque les programmes et interventions visaient plus d'une forme d'énergie. Certaines problématiques, notamment d'équité entre types de consommateurs, mais également entre consommateurs de formes d'énergie différentes ont été soulevées. Les discussions se poursuivent afin de voir les meilleures alternatives à offrir.

En février 2008, le gouvernement approuvait le document « Mettre toutes nos énergies à agir efficacement », lequel présente les cibles, l'échéancier et les priorités d'action triennales que l'Agence et les distributeurs d'électricité et de gaz naturel se sont fixés en vue de l'élaboration du plan d'ensemble. Le tableau suivant présente les résultats obtenus en regard des cibles 2007-2008 établies par l'Agence pour le secteur résidentiel.

	CIBLE (GJ) 2007-2008	RÉSULTATS (GJ) 2007-2008
RÉSIDENTIEL	187 295	126 464

Note : La méthodologie utilisée pour calculer les résultats 2007-2008 pour les formes d'énergie mazout et propane a été bonifiée par rapport à celle utilisée pour le calcul des cibles 2007-2008.

Pour les autres secteurs d'activité (affaires, industries, transport et innovation technologique), les cibles étaient nulles, l'Agence devant au préalable faire approuver ses programmes par la Régie de l'énergie.

Par ailleurs, considérant qu'il s'agit de la première année où les distributeurs de carburants et combustibles contribuent au plan d'ensemble, l'Agence a privilégié le développement d'actions portant sur la consommation du mazout, du propane, de l'essence et du diesel. De même, un effort particulier a été apporté au domaine des nouvelles technologies vu le nouveau mandat de l'Agence dans ce secteur. À cet effet, l'Agence a apporté un appui financier à des initiatives nécessitant un soutien immédiat dans le cadre de son programme d'appui à la recherche, au développement et à la démonstration, nommé actuellement Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE).

De plus, consciente qu'elle doit attendre l'approbation de la Régie de l'énergie sur les éléments 5 à 10 du plan d'ensemble avant de lancer de nouveaux programmes, l'Agence a porté une attention particulière à l'intégration du mazout et du propane à ses programmes résidentiels existants tels Éconologis et Rénoclimat, lesquels avaient déjà fait l'objet de discussion à la Régie lors du dépôt des plans globaux en efficacité énergétique d'Hydro-Québec, de Gaz Métro et de Gazifère.

Les sections suivantes présentent le détail des réalisations de l'Agence par secteur d'activité.

A. secteur résidentiel

1. Programmes existants

En 2007-2008, l'Agence a poursuivi la mise en marché de ses trois programmes résidentiels à savoir Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis. En collaboration avec Hydro-Québec, le Fonds en efficacité énergétique et Gazifère, l'Agence avait établi des objectifs par programme de même que des cibles d'économie d'énergie. Le tableau suivant présente les résultats obtenus en regard des cibles.

SECTEUR RÉSIDENTIEL	CIBLE (GJ) 2007-2008	RÉSULTATS (GJ) 2007-2008
ÉLECTRICITÉ	156 689	97 777
GAZ NATUREL	12 890	15 574
MAZOUT LÉGER	17 445	12 460
PROPANE	270	59
BOIS	0	595
GLOBAL	187 295	126 464

Note : Les résultats par forme d'énergie étant arrondis, le total pourrait ne pas concorder.

Les sections suivantes présentent les résultats spécifiques à chacun des programmes.

a) NOVOCLIMAT

Visant la construction d'habitations et de logements plus efficaces sur le plan énergétique, les résultats obtenus en matière de certification par rapport aux objectifs établis en début d'année sont les suivants :

TYPE DE CONSTRUCTION	OBJECTIFS 2007-2008	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
MAISONS TRADITIONNELLES	1 282	1 533	857
DUPLEX ET TRIPLEX	212	144	S.O.
MAISONS USINÉES	1 014	602	459
LOGEMENTS SOCIAUX	454	575	494
LOGEMENTS PRIVÉS	970	503	812

Le niveau d'économies d'énergie réalisées varie selon le type de construction et la forme d'énergie utilisée. Ainsi pour une maison traditionnelle, le niveau d'économie d'énergie est de l'ordre de 26 % alors que pour une maison usinée, ce gain est de l'ordre de 22 %.

Bien que les résultats semblent inférieurs aux objectifs fixés, on constate, par rapport aux données de 2006-2007, qu'il y a une croissance significative dans le marché de la maison traditionnelle (79 %) de même que dans le marché de la maison usinée (31 %).

En plus des résultats en matière de certification, un des objectifs de ce programme est d'améliorer, sur le plan de l'efficacité énergétique, les techniques de construction des entrepreneurs. Cette année, le nombre d'entrepreneurs membres du Groupe Sélect Novoclimat a augmenté de 53 % alors qu'il y a eu 48 % d'augmentation du nombre d'entrepreneurs accrédités, avec au total 110 et 1 353 entrepreneurs respectivement.

Dans le cadre du volet logements du programme, divers projets et études ont été amorcés dans l'objectif de permettre une meilleure percée de ce marché au cours des prochains mois. En voici quelques exemples :

- Projet pilote réalisé avec la collaboration de l'Office municipal d'habitation de Québec afin d'évaluer la pertinence d'une subvention pouvant couvrir 100 % des surcoûts ;
- Mise en place de nouvelles subventions pour la construction des logements sociaux et couvrant 100 % des surcoûts de construction ;
- Réalisation d'une étude visant à évaluer les surcoûts du concept Novoclimat sur les bâtiments de 4 à 10 logements ;
- Démarrage en collaboration avec la Ville de Montréal de la première phase d'un complexe multilogements de 340 unités Novoclimat.

L'Agence a entrepris l'évaluation de ce programme. Les résultats pour le volet logements devraient être disponibles à l'été 2008 alors que l'évaluation du volet unifamilial a débuté en mars 2008. Des ajustements pourront être apportés au programme à la suite des conclusions de ces évaluations.

b) RÉNOCLIMAT

Visant la rénovation éconergétique du parc d'habitations existantes, les résultats obtenus en termes de visites et travaux par rapport aux objectifs établis en début d'année sont les suivants :

	OBJECTIFS 2007-2008	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
VISITE AVANT TRAVAUX (1 ^{RE} ÉVALUATION)	11 986	10 856	4 713
VISITE APRÈS TRAVAUX (2 ^E ÉVALUATION)	3 493	2 157	186

La 2^e visite, après travaux, permet d'estimer les économies d'énergie réalisées. Les principales mesures mises en place par les participants sont : l'isolation du sous-sol, l'amélioration de l'étanchéité, l'isolation de l'entretoit et le remplacement des portes et des fenêtres. Celles-ci permettent de générer des économies moyennes de 16 %.

Divers changements aux paramètres du programme, découlant notamment des décisions prises par le gouvernement fédéral avec Éconergie – Rénovation, ont ralenti l'atteinte de la cible pour le nombre de deuxièmes évaluations. Cependant, on a pu constater au cours des derniers mois une progression du nombre de 2^e évaluations. La situation devrait donc s'améliorer au cours de l'année 2008-2009.

L'Agence regarde également la possibilité de modifier les critères d'admissibilité du programme en y intégrant les 2 à 4 logements.

Tout comme pour Novoclimat – volet unifamilial, une évaluation de ce programme a été amorcée en mars 2008.

c) ÉCONOLOGIS

Visant la clientèle à faible revenu en leur offrant conseils personnalisés et installation de produits économiseurs d'énergie (volet 1), ce programme comporte également un volet d'installation de thermostats électroniques (volet 2). Les résultats obtenus par rapport aux objectifs établis en début d'année sont les suivants :

	OBJECTIFS 2007-2008	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
NOMBRE DE MÉNAGES VISITÉS DANS LE CADRE DU VOLET 1	12 000	10 246	7 056
NOMBRE DE MÉNAGES AYANT BÉNÉFICIÉ DE LA POSE DE THERMOSTATS - VOLET 2	7 914	2 058	4 438

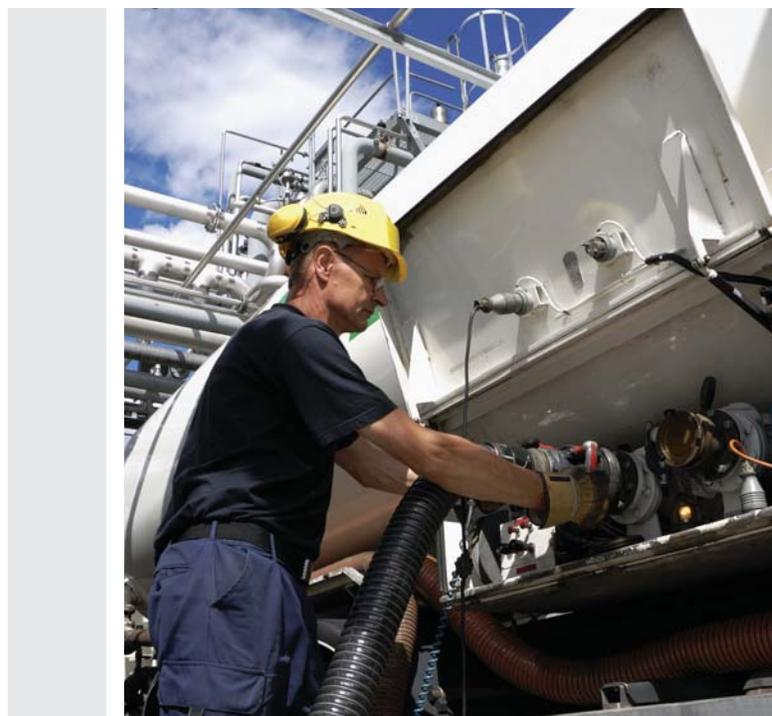
Le volet « Installation de thermostats », initialement disponible pour la clientèle se chauffant à l'électricité, a été rendu accessible aux clients du gaz naturel. Des analyses sont en cours pour évaluer la faisabilité technique et économique pour les clients se chauffant au mazout et au propane. Les résultats concernant ce volet accusent un retard qui, selon l'Agence, devrait être rattrapé dès les premiers mois du prochain exercice.

2. Autres priorités d'action

Au-delà de ses programmes existants, l'Agence s'est fixé des priorités d'action au cours des prochaines années, lesquelles visent plus spécifiquement la clientèle à faible revenu et l'amélioration des équipements de chauffage au mazout et au propane.

Des travaux de conception sont en cours afin d'évaluer la mise sur pied d'un nouveau programme ou d'un volet complémentaire au programme Rénoclimat visant l'amélioration de l'enveloppe thermique et des systèmes de chauffage pour la clientèle des ménages à faible revenu. Les différentes composantes du programme, dont les mesures à considérer, le type et le niveau d'incitatif, le mode de livraison, sont autant de paramètres actuellement en analyse. Une fois le concept finalisé, lequel est prévu à l'été 2008, l'Agence amorcera le développement en vue d'un déploiement en 2009.

Par ailleurs, dans le cadre du PACC, l'Agence procède au développement d'un programme visant le remplacement d'équipements de chauffage au mazout. Ce programme viserait notamment l'installation d'équipements à haute performance énergétique ou l'utilisation de sources d'énergie renouvelables autre que l'électricité et le gaz naturel. Ce programme pourrait à terme devenir un volet particulier de Rénoclimat.



B. secteur affaires

Le secteur affaires est composé des consommateurs issus de plusieurs domaines d'activité (commercial, institutionnel et municipal) qui utilisent une ou plusieurs formes d'énergie à des fins économiques variées (chauffage, climatisation, force motrice, etc.).

Peu présente ces dernières années dans ce secteur d'activité, l'Agence entend accentuer ses efforts afin de mettre en œuvre des initiatives pour les consommateurs d'énergie de ce secteur. Tout comme pour le secteur résidentiel, l'Agence a déterminé des priorités d'action en vue du développement de programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique pour les carburants et combustibles.

L'industrie du mazout et du propane étant un marché de libre concurrence et moins structuré que pour l'électricité et le gaz naturel, il est très difficile pour l'Agence d'obtenir des données de marché fiables et valides. L'Agence évalue la faisabilité de réaliser en 2008 une étude de marché visant la caractérisation du parc d'équipements et du profil de la clientèle. Cette étude fournira des intrants pertinents pour le développement des programmes. De même, l'identification par l'industrie du mazout d'une personne ressource mandatée pour fournir l'information est une avenue actuellement explorée par l'Agence et l'industrie.

a) LES PRIORITÉS D'ACTION

Dix priorités ont été établies, et bien que la plupart soient prévues aux années 2 et 3 du premier plan d'ensemble, certaines ont déjà été instaurées.

1. DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'AIDE À L'IMPLANTATION DE TECHNOLOGIES PLUS EFFICACES POUR LE MAZOUT ET LE PROPANE

Le développement de ce programme visant la réduction de consommation de mazout et du propane pour la clientèle affaires a été entamé. L'analyse des programmes des distributeurs d'électricité et de gaz naturel ciblant ce secteur a été faite et le taux de participation de la clientèle actuelle à ces programmes démontre qu'il serait intéressant de l'étendre aux utilisateurs de mazout et de propane.



2. PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFE

Des travaux ont été amorcés avec les représentants de l'industrie du mazout et du propane. En tenant compte des initiatives du secteur résidentiel, une analyse de la meilleure approche à préconiser a été effectuée, de laquelle découle qu'il est préférable de procéder à des remises sur l'achat, en référence à l'amélioration de performance des équipements.

Par ailleurs, dans le cadre du PACC, une enveloppe de 10 M\$ a été allouée afin que l'Agence développe un programme d'optimisation des procédés de réfrigération. Ce programme visera dans un premier temps les arénas et les centres de curling, puis dans une seconde phase les supermarchés.

En 2007-2008, l'Agence a effectué une étude des projets pilotes déjà réalisés dans ce domaine. Par la suite, un groupe de discussion technique composé des distributeurs d'énergie et de spécialistes en réfrigération a été mis en place pour établir un portrait du potentiel de ce secteur, des pratiques courantes et des obstacles. Des échanges avec un groupe d'experts techniques ont eu lieu sur ces divers aspects en plus de voir à déterminer les balises de la mise en place d'un programme. Des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixées pour la première phase du programme. Un arrimage avec les programmes des distributeurs d'énergie a été réalisé afin de s'assurer que les projets réalisés dans le cadre de cette intervention soient également pris en charge au point de vue de l'efficacité énergétique.

b) L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

En matière de reddition de compte concernant les cibles gouvernementales visant le bâtiment et le transport, l'Agence a appuyé les divers ministères et organismes par la diffusion de divers documents et outils, à savoir :

- _ *Répertoire thématique des formations relatives à l'efficacité énergétique*
- _ *Guide de sensibilisation à la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre en transport*
- _ *Brochure De l'énergie pour demain*
- _ *Système de suivi et de reddition de compte (chiffrier électronique pour le bâtiment)*
- _ *Système de suivi de consommation de carburant (chiffrier électronique pour le transport)*

D'autres outils seront offerts aux ministères et organismes en 2008-2009, dont un *Guide de gestion éconergétique en milieu institutionnel* et une *Trousse de sensibilisation à l'efficacité énergétique en milieu de travail*.

En ce qui concerne les bâtiments, les ministères et organismes composant la part la plus importante du parc immobilier du secteur institutionnel (le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports et la Société immobilière du Québec) ont mis en place des initiatives au cours de la dernière année visant à favoriser les projets d'efficacité énergétique ayant des rentabilités supérieures à 7 ans. Ces initiatives ont conduit au démarrage de plusieurs projets qui se sont ajoutés à ceux déjà en cours. C'est ainsi que depuis les dernières années, le nombre de projets est en hausse importante; ils s'étendent à toutes les régions du Québec et intègrent, dans bien des cas, des mesures innovatrices tel le chauffage à la biomasse, à la géothermie et à l'énergie solaire, de même que des modes de récupération de chaleur.

Les résultats positifs de ces interventions n'apparaissent pas encore dans les données de suivi de la consommation énergétique des ministères et organismes. Les données des années à venir seront révélatrices à cet égard étant donné l'accroissement du nombre de projets d'efficacité énergétique autorisés par les principaux ministères.

Le mode de réalisation clés en main de type ESE (entreprise de services éconergétique) a été largement utilisé. Le mode classique continue lui aussi d'être employé surtout dans le cadre de travaux de moindre envergure. Plusieurs interventions ont également permis de pallier la vétusté des équipements et ont pu être financées par les budgets de maintien d'actif découlant du Plan québécois des infrastructures. Le développement d'initiatives concrètes visant à implanter la démarche de *recommissioning* s'est poursuivi avec l'analyse de projets pilotes dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Des tables de travail sur l'efficacité énergétique ont été mises sur pied par les différents réseaux. L'objectif de ces tables est de favoriser la diffusion de l'information, l'identification de problématiques et de solutions nouvelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne la cible relative au transport, les rencontres de concertation mettent en lumière la nécessité d'outiller les gestionnaires de flottes de véhicules afin d'améliorer la performance et de dégager des sommes pour effectuer le suivi.

C. secteur industrie

Les priorités d'action de l'Agence en 2007-2008 pour ce secteur d'activité visaient le développement d'un programme pour le mazout et le propane. C'est dans le cadre du PACC que ces actions se sont développées. En effet, le 1^{er} octobre, le gouvernement annonçait son plan de réduction de la consommation de mazout lourd, lequel sera financé à même l'action 1 du PACC. L'Agence a ainsi développé le volet efficacité énergétique de ce plan, lequel comprend également un volet de conversion vers des énergies moins polluantes comme la biomasse forestière et le gaz naturel. Également dans le cadre du plan d'action en faveur du secteur manufacturier annoncé par le gouvernement en novembre 2007, l'Agence a développé un volet visant le soutien à l'efficacité énergétique pour les entreprises de ce secteur.

Les cadres normatifs de ces deux programmes ont été approuvés en cours d'année par le conseil d'administration de l'Agence. De plus, l'Agence a entrepris les travaux en vue du développement d'un programme visant le soutien à l'implantation de processus de gestion de l'énergie dont un balisage des programmes similaires existants.

En plus du développement de ces programmes, l'Agence a accru sa présence auprès de la clientèle industrielle afin de mieux cerner ses besoins permettant ainsi de développer des initiatives adaptées à leurs réalités. À titre d'exemple, l'Agence a participé au Symposium en efficacité énergétique dans les alumineries de même qu'au Colloque énergie du Conseil de l'industrie forestière du Québec. L'Agence a aussi participé à des groupes de travail tant au plan fédéral (Industrial working group on energy efficiency – IWGEE) que provincial, de même qu'à des tables organisées par des associations sectorielles québécoises.

Dans le secteur agroalimentaire, l'Agence a réalisé une étude portant sur l'énergie dans la production agricole et le secteur des pêches au Québec. De plus, l'Agence a évalué des actions possibles tant au niveau de la ferme que de l'industrie agroalimentaire.

D. secteur transport

Avec ses nouvelles responsabilités dans le domaine des carburants et combustibles, le secteur des transports devient pour l'Agence un créneau prioritaire d'interventions. Afin d'obtenir davantage de données spécifiques à ce secteur au Québec, l'Agence a réalisé diverses études, dont une visant à identifier les potentiels d'efficacité énergétique en transport de personnes et de marchandises de même qu'une étude portant sur la caractérisation du parc de véhicules légers et l'évolution de ses tendances.

Neuf priorités d'action ont été déterminées par l'Agence dans le domaine du transport. Des travaux sur trois de ces priorités ont été amorcés au cours de la dernière année. Ainsi, l'Agence a mis l'accent sur le développement d'un programme incitatif à l'achat de véhicules légers neufs à faible consommation. À cet effet, l'Agence a effectué une analyse comparative de programmes d'encouragement à l'achat de véhicules à faible consommation, autant sur le marché nord-américain qu'en Europe. Également, une analyse de sensibilité à l'égard d'incitatif financier est en cours. Cette étude permettra de mesurer l'impact d'un incitatif financier dans le processus décisionnel du consommateur.

En parallèle, l'Agence a amorcé le développement de deux autres programmes, soit la formation à la conduite éconergétique pour les conducteurs de véhicules légers et la formation à la conduite éconergétique pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et autobus). À la suite de la réalisation de balisages liés à des programmes similaires dans le monde, des études de marché sont à prévoir en 2008-2009 pour ces deux mesures afin de mieux connaître le comportement des conducteurs. Par ailleurs, deux projets pilotes ont été élaborés afin de préciser, en contexte québécois, les potentiels d'économie d'énergie d'une telle mesure à court et long terme. Leur mise en place est prévue en 2008-2009.

Soucieuse de bien desservir la clientèle, aussi variée que nombreuse, l'Agence maintient des liens avec des associations de transporteurs (Association du camionnage du Québec, Association des propriétaires d'autobus du Québec, Association du transport écolier du Québec...) de même qu'avec des organismes qui s'adressent aux automobilistes.

L'Agence est de plus impliquée dans la mise en œuvre d'une mesure découlant du PACC dans le secteur des transports (action 9). En effet, elle soutient activement le développement d'un programme, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, qui favorisera l'acquisition de technologies améliorant l'efficacité énergétique pour le transport des marchandises (modes routier, ferroviaire et maritime). L'Agence participe également à l'élaboration de la réglementation sur les normes californiennes applicables aux véhicules légers du Québec, cette réglementation étant pilotée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.





E. secteur innovation technologique

Tout comme pour les carburants et combustibles, les nouvelles technologies énergétiques représentent une nouvelle responsabilité pour l'Agence. En effet, le plan d'ensemble, en plus de voir à mettre en œuvre des mesures en efficacité énergétique, a une portée élargie en couvrant également les nouvelles technologies.

Ayant déjà appuyé certains types de projets par le passé dans le cadre de son Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE), l'Agence l'a relancé à l'été 2007 avec sensiblement les mêmes paramètres. Plus de 70 demandes d'information ont été reçues en regard du PPEE, et sur les 19 projets reçus, 12 projets ont reçu l'aval de l'Agence au 31 mars 2008. Des discussions fréquentes ont lieu avec les distributeurs d'énergie pour assurer une cohérence et une complémentarité avec les autres programmes existants, le cas échéant. Une somme totale de 716 816\$ a ainsi été autorisée.

(Voir tableau p.31)

En parallèle, l'Agence est à revoir les paramètres de son programme afin de lui permettre d'appuyer des projets innovateurs, notamment en énergies émergentes, chose qu'elle ne pouvait faire avant la modification de sa loi en décembre 2006. À cet effet, des travaux sont en cours notamment en matière d'énergie solaire (solaire passif, thermique et photovoltaïque) et de géothermie. Des échanges ont également lieu avec différents organismes en matière de biocarburants.

De plus, le gouvernement du Canada a retenu un projet pilote de l'Agence pour l'installation de 1 000 chauffe-eau solaires domestiques. Le développement d'un programme d'appui à l'innovation et la préparation d'un pilote solaire font partie des priorités triennales de l'Agence approuvées par le gouvernement.

L'Agence a également présidé les travaux du groupe de travail qui a élaboré et publié en mars 2008 un Plan stratégique d'innovation en efficacité énergétique et en nouvelles technologies de l'énergie avec le Conseil de la science et de la technologie. Ce document a fait l'objet d'une diffusion auprès de plus de 600 intervenants spécialisés, et servira à orienter le développement des programmes de l'Agence.

Finalement, la participation de l'Agence à plusieurs comités, congrès et activités de réseautage en innovation a permis de renforcer les liens de l'Agence avec ses partenaires, trouver de nouvelles opportunités d'affaires et aider à mieux faire connaître les activités de l'Agence.

Le tableau suivant présente les projets retenus par l'Agence et dont une entente a été conclue.

DEMANDEUR	NOM ET DESCRIPTION DU PROJET	SECTEUR D'ACTIVITÉ	ESTIMATION DE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE - AVANT PROJET POUR LE PROJET	POUR LE MARCHÉ POTENTIEL
ALUMIFLEX	Développement et démonstration d'un centre de fusion mobile (creuset intelligent) pour faire des mélanges d'alliages d'aluminium sur demande ainsi que pour transporter de l'aluminium liquide	Industrie	Économie de 0,12 \$ à 0,30 \$ par livre d'aluminium	Pour 2009-2011, potentiel supérieur à 65 millions de livres traitées avec le creuset
AU CŒUR DU MONDE	Domaine écologique «Au cœur du monde», démonstration d'un système de chauffage-ventilation-climatisation géothermique, expansion directe à échangeurs terrestres verticaux	Résidentiel (géothermie)	Réduction de 18 820 kWh/an par rapport à une maison standard chauffée/climatisée	Marché potentiel dans le secteur résidentiel
DÉVELOPPEMENT EFFENCO	Démonstration d'un système hybride hydraulique pour camions à ordures permettant de récupérer l'énergie cinétique lors du freinage par l'entremise d'une pompe et d'un accumulateur hydraulique.	Transport	Économie de carburant de 20 % pour un camion à ordures, soit près de 7 000 L diesel/an/camion	Vise 315 installations au Québec d'ici 2014
ÉNERCONCEPT TECHNOLOGIES	Démonstration d'un système de préchauffage solaire de l'air au toit pour grande installation industrielle	Industriel (solaire)	957 GJ/an pour une usine de Galdema	600 kWh/m ² /an
FPI INNOVATIONS - DIVISION FERIC	Projet innovation transport (PIT) : démonstration de technologies novatrices en transport routier visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre	Transport	Économies potentielles de 2 % à 15 % en carburant pour ces 11 technologies à tester à Blainville et de 5 % à 10 % pour le sous-projet évaluant la précision de modules électroniques	Si 1 % du parc routier canadien en transport forestier adopte l'une ou l'autre des technologies : économie potentielle de 1,35 million de litres
FRYGY CUBE INTERNATIONAL	Automatisation d'un mécanisme de dégivrage et vitrine technologique de l'unité de réfrigération Frygy Cube International (système de réfrigération pour camion réfrigérant avec stockage froid et fonctionnant à l'électricité)	Transport	5 260 litres économisés/an/camion (note : il y a 4 camions pour le projet)	1,7 million de litres par année (320 boîtes/an)
LES SERRES DANIEL LEMIEUX	Démonstration d'un tapis chauffant avec géothermie pour des productions horticoles permettant d'optimiser le chauffage de serres	Commercial (serre horticole et géothermie)	175 MWh/hectare de janvier à mars	17,5 GWh de janvier à mars
SEVAG POGHARIAN DESIGN	La Maison nette zéro Alstonvale : démonstration d'une maison à consommation énergétique nette zéro se distinguant notamment par un système photovoltaïque thermique innovateur	Résidentiel (solaire et géothermie)	Maison nette zéro (génération de 7 kW d'électricité pour des besoins domestiques de 5,5 kW et de 1,5 kW en transport)	Marché potentiel dans le secteur résidentiel
SYSTÈME ÉLECTRIQUE XIAN	Démonstration d'un recycleur d'énergie cinétique des véhicules perdue lors du freinage dans un stationnement sous-terrain	Transport	150-300 MWh/an ou 9k-18k \$/an	10 000 GWh/an ou 600 M\$/an
UNIVERSITÉ CONCORDIA - RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES BÂTIMENTS SOLAIRES	Monitoring de deux projets de démonstration dans l'intégration du solaire à des bâtiments types : 1- bâtiment JMS13 de l'Université Concordia 2- maison Alouette d'Eastman	Institutionnel, résidentiel (solaire)	120,9 MWh/an pour le bâtiment JMSB de Concordia	Marché potentiel de l'intégration du solaire dans les secteurs institutionnel et résidentiel

F. activités de communication

Les diverses activités de communication sont pour l'Agence des moyens efficaces afin de conscientiser le grand public et promouvoir l'efficacité énergétique. Consciente de son nouveau mandat et des cibles ambitieuses à atteindre à l'horizon 2015, l'Agence a jugé opportun d'accentuer dès maintenant ses efforts de communication. Il va de soi qu'un plan de communication encore plus dynamique devra être élaboré tout comme une stratégie jeunesse. Des réflexions sont entreprises en ce sens actuellement et dans le premier plan d'ensemble, des propositions seront émises.

Entre autres, l'Agence entend déployer à l'automne 2008 une campagne sociétale dont l'objectif premier sera d'amener les citoyens à prendre conscience de l'importance de l'efficacité énergétique au quotidien comme moteur de développement économique et moyen concret pour protéger l'environnement. De plus, l'Agence a entrepris la refonte de son site Internet.

On retrouve ci-après les principales activités réalisées par l'Agence en 2007-2008.

1. Semaine de l'efficacité énergétique

La 9^e édition de la Semaine de l'efficacité énergétique (Semaine) s'est déroulée du dimanche 4 au samedi 10 novembre 2007 sous le thème « L'efficacité énergétique au quotidien ». Différents supports de communication de masse ont été développés en utilisant le slogan « Parce que chaque geste compte, j'agis maintenant ! »

La Semaine est un événement national annuel récurrent organisé par l'Agence. La programmation des activités s'est faite en collaboration avec les distributeurs d'énergie afin de s'assurer d'un maximum de participation du public et des médias.

La stratégie globale de communication de l'Agence prévoit le développement d'une campagne de communication sociétale visant à positionner l'efficacité énergétique comme enjeu social. L'utilisation de la Semaine comme un des moyens privilégiés dans le déploiement de cette campagne est donc naturelle et majeure.

La pérennité de la Semaine permet également de renouveler le contenu annuellement et donc de cibler un nouveau message aux citoyens. La collaboration des distributeurs d'énergie est importante à ce niveau puisqu'elle permet de trouver des enjeux liés à la consommation et ainsi alimenter les choix de thématiques en fonction des préoccupations actuelles du grand public.

Les objectifs poursuivis par la Semaine étaient :

- _ Sensibiliser l'ensemble du public à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables par une campagne de masse ;
- _ Améliorer les connaissances des citoyens envers les enjeux énergétiques ;
- _ Conduire les consommateurs à modifier leur comportement en faveur d'une meilleure utilisation de l'énergie ;
- _ Promouvoir l'innovation technologique.

Les moyens utilisés ont été :

- _ 4 capsules télé de 30 secondes diffusées du 29 octobre au 18 novembre 2007 ;
- _ Brochure de 20 pages intitulée « L'efficacité énergétique au quotidien : des réponses à vos questions » distribuée en plus de 740 000 exemplaires ;
- _ Bandeaux publicitaires sur Internet ;
- _ Concours « Je suis éconergétique ! ».

2. Concours

Encore cette année, l'Agence a participé à titre de partenaire à plusieurs concours d'envergure. Le concours *Énergie*, organisé avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, vise à souligner l'excellence des réalisations en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie. En plus d'être présentateur de l'événement, l'Agence a offert des bourses en argent aux récipiendaires.

Également, le concours *Écologez* mis de l'avant par l'organisme Équiterre, offre à des étudiants universitaires de mettre leurs connaissances en pratique, et cela d'une façon intégrée, dans la conception d'un bâtiment écologique. L'Agence a été partenaire majeur de cette édition.

Aussi, l'Agence a collaboré avec le quotidien *Le Soleil* à la promotion *Verts de jalousie* qui s'est traduite par une campagne de 5 semaines. Des capsules éconergétiques étaient intégrées aux annonces imprimées du concours et un message radio de 30 secondes a été diffusé à 1 329 reprises. Le grand prix du tirage était une voiture Toyota Prius 2007.

Enfin dans le cadre de la Semaine de l'efficacité énergétique et de concert avec TVA, l'Agence a mis sur pied le concours « *Je suis éconergétique !* » où des appareils ménagers ENERGY STAR et une voiture *Smart* ont été offerts aux gagnants.

3. Partenariats

a) MAISON TANGUAY NOVOCLIMAT 2008

La Fondation Maurice Tanguay et l'Agence ont développé un nouveau partenariat de commandites et de promotion, de visibilité et d'information lié à l'efficacité énergétique et au concept d'habitation Novoclimat à travers la campagne de financement *La maison Tanguay*.

C'est à travers un portail Internet hébergeant la maison virtuelle à faire tirer que les visiteurs peuvent être sensibilisés aux éléments du concept Novoclimat.

b) MA MAISON RONA

Cette année, les maisons des jaunes et des bleus, dans le cadre de la série télévisuelle Ma Maison Rona ont été certifiées Novoclimat. Lors de la série qui débute en avril 2008, 4 épisodes traitaient des exigences et des avantages du programme Novoclimat. Chacune des équipes a reçu un certificat Novoclimat à la fin de l'aventure.

c) LA MAISON EXPO HABITAT 2008

L'Agence a aussi collaboré à la campagne de la Maison EXPO Habitat 2008 afin qu'elle soit construite selon les exigences Novoclimat. Une offensive dans les médias a contribué à assurer une bonne visibilité au projet.

4. Campagnes d'envergure

En plus des activités énumérées précédemment, l'Agence a produit deux campagnes télé d'envergure. D'abord, la campagne Éconologis a été diffusée du 30 janvier au 20 février 2008. Elle comportait un message de 30 secondes ainsi qu'un message de 10 secondes, « *le sous-titrage de cette émission est présenté par Éconologis...* », afin de promouvoir le programme et un reportage de 3 minutes relatant une visite Éconologis.

Aussi, une campagne télé a été mise en ondes du 17 mars au 6 avril 2008 pour promouvoir le programme Rénoclimat. Parallèlement, une campagne imprimée aux couleurs du programme a été réalisée dans le réseau Gesca.

G. Réglementation du bâtiment

a) LE BÂTIMENT

Les travaux réalisés en cours d'année ont permis à l'Agence de terminer ses études techniques et économiques et de réaliser des études complémentaires portant sur la surchauffe estivale et le chauffage solaire passif, de même que sur les balcons de béton en porte-à-faux.

L'élaboration des options de mesures réglementaires pour les habitations a été complétée de même que la méthodologie visant à évaluer leurs impacts. L'Agence termine actuellement les divers travaux d'analyse en se concentrant sur les immeubles à logements et les bâtiments du secteur commercial. Les dernières études complémentaires débiteront bientôt et porteront sur la certification énergétique des bâtiments, l'analyse comparative avec les autres juridictions et sur les impacts globaux des options réglementaires.

L'Agence a également tenu des activités de sensibilisation sous forme de conférences pour l'industrie et deux rencontres de consultation de l'industrie. L'Agence souhaite terminer ses consultations à l'été 2008.

b) LES APPAREILS

La préparation des options des mesures et des modifications réglementaires est substantiellement avancée. Les dernières analyses du cadre juridique et les impacts réglementaires sont en cours de révision.

The background features a 3D bar chart with several vertical bars of varying heights, rendered in shades of blue and white. The bars are set against a light blue grid background, creating a sense of depth and perspective. The overall aesthetic is clean, modern, and professional.

l'Agence a également pour fonctions d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

troisième partie
les autres exigences gouvernementales
et les états financiers



TROISIÈME PARTIE LES AUTRES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES ET LES ÉTATS FINANCIERS

Actualisation de la politique concernant la santé au travail

Les employés de l'Agence bénéficient de la politique concernant la santé au travail du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vertu d'une entente de services à cet effet. Pour prendre connaissance de cette politique, nous vous référons au Rapport annuel de gestion du ministère.

Plan d'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

Dans le contexte de la modernisation de l'État qui impose un allègement réglementaire, l'Agence a deux projets en cours, l'un sur les appareils et l'autre sur les bâtiments.

L'Agence, chargée d'appliquer la Loi et le Règlement sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, a piloté une proposition d'amendement réglementaire pour en simplifier l'interprétation. Cette législation fixe, depuis 1992, les normes minimales de performance énergétique des appareils consommateurs d'énergie, notamment les électroménagers, les appareils à usage domestique et les autres appareils.

Également, la Loi et le Règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments, appliqués par la Régie du bâtiment, sont devenus désuets. L'Agence dirige un groupe de travail interministériel portant sur la mise à jour de la réglementation.

Application de la politique linguistique

Dans le but d'assurer une constante évolution en regard de la qualité de la langue française à l'Agence, cette dernière a mis en pratique la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

Entre autres, le personnel responsable des communications est mis à contribution en vue d'assurer et d'améliorer la qualité de la langue française au travail et dans les publications de l'Agence.



Agence de l'efficacité énergétique
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION	40
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	41
Résultats	42
Excédent cumulé	43
Bilan	44
Flux de trésorerie	45
Notes complémentaires	46 à 52

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Luce Asselin
Présidente-directrice générale

Québec, le 6 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2008, les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Renaud Lachance". The signature is written in a cursive, flowing style.

Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juin 2008

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
PRODUITS		
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	- \$	2 140 400 \$
CONTRIBUTION QUOTE-PART DES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE	24 308 452	-
CONTRIBUTION - PARTENAIRES	111 341	8 445 710
CONTRIBUTION M.D.D.E.P. (P.A.C.C.)*	29 546	-
AUTRES PRODUITS	58 019	66 676
	24 507 358	10 652 786
CHARGES		
SUBVENTIONS OCTROYÉES (NOTE 3)	6 957 388	6 331 639
COMMANDITES ET REPRÉSENTATION	709 252	680 554
TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX	3 433 158	2 664 052
HONORAIRES PROFESSIONNELS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	1 894 358	1 355 182
PUBLICITÉ ET FRAIS DE COMMUNICATION	2 076 955	460 419
FORMATION	27 650	10 566
FRAIS DE LOCATION	180 035	130 613
FOURNITURES	59 525	64 808
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	50 695	9 312
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECouvreMENT	130 925	(66 392)
MAUVAISES CRÉANCES	-	54 780
FRAIS FINANCIERS	84 199	398
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 072	21 033
	15 642 212	11 716 964
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 865 146 \$	(1 064 178) \$

* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(Plan d'action sur les changements climatiques)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	1 254 700 \$	2 318 878 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 865 146	(1 064 178)
SOLDE À LA FIN	10 119 846 \$	1 254 700 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
BILAN AU 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIF À COURT TERME		
TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	22 884 253\$	901 045\$
CRÉANCES (NOTE 4)	1 369 843	4 369 837
PRÊTS ENCAISSABLES À COURT TERME (NOTE 5)	53 001	230 227
	24 307 097	5 501 109
PRÊTS (NOTE 5)	9 375	9 375
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 6)	168 775	73 911
ACTIFS INCORPORELS (NOTE 7)	107 230	-
	24 592 477\$	5 584 395\$
PASSIF À COURT TERME		
D'Û AU FONDS DE FINANCEMENT (NOTE 8)	10 058 238\$	-\$
CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS (NOTE 9)	3 643 604	3 358 297
PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	-	149 667
PORTION À COURT TERME DE LA DETTE À LONG TERME	-	2 818
	13 701 842	3 510 782
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (NOTE 10)	703 812	751 936
	14 405 654\$	4 262 718\$
AVOIR		
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	66 977	66 977
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (NOTE 11)	10 119 846	1 254 700
	10 186 823	1 321 677
	24 592 477\$	5 584 395\$
ENGAGEMENTS (NOTE 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Richard Aubry


Johanne Giguère

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
 FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 865 146\$	(1 064 178)\$
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE :		
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECOUVREMENT	130 925	(66 392)
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 072	21 033
	9 034 143	(1 109 537)
VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
VARIATION DES CRÉANCES	2 999 994	74 413
VARIATION DU DÛ AU FONDS DE FINANCEMENT	10 058 238	-
VARIATION DES CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS	305 056	1 654 064
VARIATION DES PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	(149 667)	(545 878)
VARIATION DE LA PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE	(48 124)	137 900
	13 165 497	1 320 499
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	22 199 640	210 962
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
RECOUVREMENT DE PRÊTS	46 301	45 910
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(155 503)	(13 614)
ACQUISITIONS D'ACTIFS INCORPORELS	(107 230)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(216 432)	32 296
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	-	(4 572)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	21 983 208	238 686
TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	901 045	662 359
TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	22 884 253\$	901 045\$
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :		
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES INCLUSES DANS LES CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS	-	19 749
ANNULATION DE LA DETTE LONG TERME EN ÉCHANGE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 818	-
INTÉRÊTS VERSÉS	23 763	681

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et objet

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du Code civil, constituée par la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. L'Agence a également pour fonctions d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5^e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

L'Agence finance ses activités avec les sommes provenant des quotes-parts des distributeurs d'énergie et dont les montants sont déterminés par la Régie de l'énergie. L'Agence peut également déterminer un tarif de frais pour des services qu'elle offre dans le cadre de ses activités. Elle peut finalement recevoir des sommes d'un tiers.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

CONTRIBUTIONS

Gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

Quote-part des distributeurs d'énergie

Les contributions reçues ou à recevoir des distributeurs sont affectées à l'exercice financier figurant sur les avis de paiement produits par la Régie de l'énergie.

Partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la dépense qu'ils financent.

SUBVENTIONS ET PRÊTS

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il y en a. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant dont le recouvrement est raisonnablement certain.

PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECouvreMENT

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

IMMOBILISATIONS CORPoreLLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

ACTIFS INCORPoreLS

Les actifs incorporels sont constitués essentiellement du logiciel de gestion financière. Ils sont comptabilisés au coût et amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Aux 31 mars 2008 et 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie et équivalents de trésorerie puisque les sommes provenant de ce Fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'Agence a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'application de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur la situation financière de l'Agence.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Agence appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530, « Résultat étendu », 3855, « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers - présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, soit le 1er avril 2009 pour l'Agence.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Agence.

Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. Subventions octroyées

	2008	2007
ENTREPRISES PRIVÉES	4 017 638 \$	3 042 080 \$
MUNICIPALITÉS ET OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION	-	100 634
HABITATIONS	-	166 400
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE SERVICES SOCIAUX	-	19 170
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DU SECTEUR PRIVÉ	2 939 750	3 003 355
	6 957 388 \$	6 331 639 \$

4. Créances

	2008	2007
À RECEVOIR-PARTENAIRES	685 687 \$	3 603 601 \$
À RECEVOIR-OFFICE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	682 506	750 006
AUTRES	1 650	16 230
	1 369 843 \$	4 369 837 \$

Dans le cadre de son entente de coopération avec l'Office de l'efficacité énergétique, les sommes prévues à des programmes fédéraux visant les établissements institutionnels (santé, services sociaux, écoles, cégeps, universités, municipalités) sont transférés à l'Agence afin que cette dernière les achemine aux bénéficiaires visés dans ces établissements. Pour l'exercice 2007-2008 l'Agence a transféré des sommes pour un montant total de 3 200 958 \$ (3 451 880 \$ en 2006-2007). Ce montant est exclu de nos résultats. De plus, au 31 mars 2008, un montant total de 682 506 \$ (750 006 \$ en 2006-2007) est inscrit à titre de créance.

5. Prêts

	2008	2007
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES DE 2008 À 2011	183 615 \$	241 800 \$
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES SOUS FORME DE REDEVANCES	35 000	35 000
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES SELON LES CONDITIONS PRÉVUES AUX ENTENTES	107 566	95 682
	326 181 \$	372 482 \$
PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECouvreMENT		
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES DE 2008 À 2011	(121 239)	(57 560)
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES SOUS FORME DE REDEVANCES	(35 000)	(35 000)
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES SELON LES CONDITIONS PRÉVUES AUX ENTENTES	(107 566)	(40 320)
	(263 805)	(132 880)
PRÊTS NETS	62 376	239 602
MOINS : PRÊTS ENCAISSABLES À COURT TERME	53 001	230 227
	9 375 \$	9 375 \$

6. Immobilisations corporelles

	COÛT	2008 AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	2007 VALEUR NETTE
MATÉRIEL ROULANT	64 824 \$	33 888 \$	30 936 \$	-\$
MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	75 639	25 119	50 520	-
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	141 446	80 799	60 647	38 988
ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ	43 845	17 173	26 672	31 056
	325 754	156 979	168 775	70 044
BIEN LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION – ACQUISITION MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	-	-	-	3 867
	325 754 \$	156 979 \$	168 775 \$	73 911 \$

7. Actifs incorporels

	COÛT	2008 AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	2007 VALEUR NETTE
LOGICIEL	107 230 \$	-\$	107 230 \$	-\$

8. Facilités de crédit

L'Agence dispose de crédits bancaires de 22 600 000 \$ au taux correspondant à la moyenne des taux d'acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,3 %, échéant le 30^e jour suivant l'envoi d'un avis écrit du prêteur ou au plus tard le 30 septembre 2008. Au 31 mars 2008, l'Agence a utilisé un montant de 10 058 238 \$ à même ces crédits. De plus, l'Agence dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ sur découvert de banque portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et venant à échéance au plus tard le 31 mars 2012.

9. Charges à payer et frais courus

	2008	2007
SUBVENTIONS OCTROYÉES	1 183 109 \$	1 595 862 \$
FOURNISSEURS	1 916 269	1 383 613
TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX	193 267	75 674
VACANCES	350 959	303 148
	3 643 604 \$	3 358 297 \$

10. Avantages sociaux futurs

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de l'Agence pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 164 979 \$ en 2008 (115 988 \$ en 2007). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	751 936 \$	614 036 \$
CHARGE DE L'EXERCICE	108 662	221 432
PRESTATIONS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE	(156 786)	(83 532)
SOLDE À LA FIN	703 812 \$	751 936 \$

11. Excédent cumulé affecté

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté la totalité de son excédent 2006-2007 pour faire face aux charges de relocalisation de l'Agence et aux autres obligations administratives découlant de la loi. Ces dépenses devraient être engagées en 2008-2009.

Pour l'exercice 2007-2008, en vertu de son nouveau mode de financement prévu à la loi, l'Agence doit présenter l'excédent ou l'insuffisance de ses résultats de l'exercice. Le détail de l'excédent relatif à la quote-part reçue en 2007-2008 est présenté par source d'énergie.

	EXCÉDENT PAR SOURCE D'ÉNERGIE						
	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	CARBURANTS ET COMBUSTIBLES			AUTRES	TOTAL
			MAZOUT	ESSENCE ET DIESEL	PROPANE		
PRODUITS							
CONTRIBUTION QUOTE-PART	17 771 552 \$	2 300 407 \$	2 411 655 \$	1 729 410 \$	95 428 \$	-\$	24 308 452 \$
CONTRIBUTION PARTENAIRES	111 341	-	-	-	-	-	111 341
CONTRIBUTION M.D.D.E.P. (P.A.C.C.)	-	-	-	-	-	29 546	29 546
AUTRES PRODUITS	39 122	11 559	1 735	5 422	181	-	58 019
TOTAL DES PRODUITS	17 922 015	2 311 966	2 413 390	1 734 832	95 609	29 546	24 507 358
CHARGES							
ÉLABORATION D'UN PLAN D'ENSEMBLE ET ADMINISTRATION	1 457 339	428 098	354 801	1 001 259	31 705	-	3 273 202
COMMUNICATIONS CORPORATIVES	454 949	133 809	95 153	297 352	9 911	-	991 174
RÉSIDENTIEL	8 562 998	540 145	782 026	-	13 714	-	9 898 883
INSTITUTIONNEL	89 716	75 640	13 023	15 519	18	-	193 916
RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT	354 063	150 294	57 978	-	563	-	562 898
TRANSPORT	-	-	-	164 122	-	-	164 122
INDUSTRIE	100 289	33 623	18 975	5 988	-	-	158 875
INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	157 047	46 190	37 846	125 091	3 422	-	369 596
P.A.C.C.	-	-	-	-	-	29 546	29 546
TOTAL DES CHARGES	11 176 401	1 407 799	1 359 802	1 609 331	59 333	29 546	15 642 212
EXCÉDENT 2007-2008	6 745 614	904 167	1 053 588	125 501	36 276	-	8 865 146
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT AFFECTÉ À LA RELOCALISATION	-	-	-	-	-	1 254 700	1 254 700
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	6 745 614 \$	904 167 \$	1 053 588 \$	125 501 \$	36 276 \$	1 254 700 \$	10 119 846 \$

12. Engagements

L'Agence est liée par des contrats de location pour ses locaux et équipements. Les versements minimaux au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 152 010\$ en 2009, 152 010\$ en 2010, 152 010\$ en 2011, 7 320\$ en 2012 et 1 220\$ en 2013.

13. Instruments financiers

Juste valeur

Le solde de la trésorerie à recevoir du Fonds consolidé du revenu, les créances, le dû au Fonds de financement ainsi que les charges à payer et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Agence procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque relatif au taux d'intérêt

Le taux d'intérêt du découvert de banque ainsi que du dû au Fonds de financement sont présentés à la note 8. Les autres actifs financiers et passifs financiers ne portent pas de taux d'intérêt.

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique

Pour préserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'Administration publique, pour favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et pour responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, le gouvernement adoptait en juin 1998 un *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

L'Agence étant un organisme public, les membres de son conseil d'administration, soit au moins sept membres et au plus dix, nommés par le gouvernement, ainsi que le président-directeur général de l'Agence qui en est membre d'office, sont ainsi soumis à ce règlement.

En complément à celui-ci, l'Agence doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie propre à ses activités et à sa mission. Elle y réaffirme les valeurs devant encadrer et guider les décisions de ses membres, identifie les principes à observer par ses administrateurs ainsi que les règles de déontologie qui leur sont applicables. Par ailleurs, le Code d'éthique et de déontologie de l'Agence intègre les principaux articles du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

DÉFINITION

1. Dans le présent document, est entendu par :
 - RÈGLEMENT : le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ;
 - CODE : le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique* ;
 - ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATEUR PUBLIC : le membre du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique, y compris le président-directeur général.

CHAMPS D'APPLICATION

2. Le présent Code s'applique à tous les membres du conseil d'administration, y compris le président-directeur général de l'Agence.

Ceux-ci sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le présent Code, ainsi que ceux établis dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles qui y sont véhiculés. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

VALEURS ET PRINCIPES D'ÉTHIQUE

3. Conscient du pouvoir dont il est investi et de l'influence qu'il exerce en tant qu'administrateur de fonds publics, l'administrateur s'engage à promouvoir l'efficacité énergétique dans son ensemble d'une manière neutre et désintéressée. À cet égard, il reconnaît les intérêts des différents milieux, mais favorise l'intérêt général.

4. L'administrateur fera preuve de la rigueur nécessaire dans l'ensemble de ses fonctions afin de permettre à l'Agence d'être la référence neutre et crédible en matière d'efficacité énergétique au Québec. L'administrateur mettra à profit sa compétence en utilisant ses connaissances et son expertise afin d'assurer une sélection judicieuse de projets et une évaluation rigoureuse de la mise en oeuvre de programmes contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

5. L'administrateur doit agir avec honnêteté et ne pas accorder d'avantages ou de traitements privilégiés à un partenaire ou un client en échange de quelque distribution de faveurs que ce soit.

Il ne doit utiliser, à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou d'en faire profiter un tiers, des informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

6. L'administrateur doit, en tout temps, faire preuve de réserve dans la divulgation d'information touchant les activités de l'Agence. Il est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, notamment dans les dossiers présentés par les partenaires et les clients.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la Loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur privilégie le respect des ressources, tant humaines qu'environnementales, dans la réalisation de sa mission.

8. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

9. Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

10. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. Le président du conseil d'administration et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

12. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Agence avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. Tout administrateur voulant se porter candidat à une charge électorale doit en informer le conseil. Le président du conseil verra à ce que soient appliquées les règles attribuables au statut du membre comme prévu au règlement.

RESPONSABLE DE L'APPLICATION

14. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de l'Agence.

MESURES DE PRÉVENTION ET PROCESSUS DISCIPLINAIRE

15. Chaque administrateur doit, sous peine de révocation, au début de son mandat ou à la suite de l'adoption du présent code et par la suite, s'il y a des modifications à sa situation, dénoncer à l'Agence tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Agence, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation s'effectue par écrit à l'aide du formulaire « Déclaration des intérêts des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique ».

16. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décision de toute question relative à l'entreprise et se retire de la séance.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

17. À son entrée en fonction ou à la suite de l'adoption du présent code, l'administrateur doit remplir et signer un formulaire indiquant sa connaissance du code d'éthique.

18. En cas de manquement au présent code, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité apte à agir en matière de mesures disciplinaires. Celles-ci seront appliquées conformément au règlement.

EXEMPLE DE SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

19. Abrogé

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT EST TERMINÉ

20. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à l'Agence, ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Agence, ses clients et ses partenaires.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Agence est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. Par ailleurs, dans ces circonstances aucun administrateur ne peut traiter avec celui-ci dans l'année où il a quitté ses fonctions.



Agence de l'efficacité
énergétique

Québec 

Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.